

Date de Convocation

24/04/2026

Date d’Affichage

24/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 18

Votants 19

**OBJET :**

**Constitution de la  
commission communale  
des impôts directs :  
désignation des  
commissaires**

L’an deux mille vingt-six, le 5 mai à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Emilie VANDERBAUWEDE, Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Nicolas CASTANO, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Absent ayant donné procuration : Hélène FOUACHE

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 8 commissaires

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l’administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l’habitation ; elle participe à l’évaluation des propriétés bâties et à l’élaboration des tarifs d’évaluation des propriétés non bâties.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l’établissement d’une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal,

Dresse, à l’unanimité des membres présents, la liste de présentation suivante :

- Proposition de commissaires titulaires : Aurore AUVERT, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Hélène FOUACHE, Jean-Michel HAVEZ, Chloé BRADIER, Pernelle VANUXEM, Amadou DRAME, Michel DUPONT, Anne SEILLE, Rénaud DUREUX, Claire WESTEEL, Lucie RONCHIN, Rémy DEBROCK, Damien LAMBELIN, Julien DRUCBERT,

- Proposition de commissaires suppléants : Olivier DUBREUCQ, Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE, Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Manuel DELMOTTE, Isabelle RAUWEL, Nicolas CASTANO, Pierre WAUQUIER, Sylvie CABUSAT, Quentin BRADIER, Géry TROCMET, Anne LAMOUROUX, Simon ROY
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ennevelin,  
Le 5 mai 2026,  
Le Maire,  
Xavier GIRARD

Secrétaire de séance  
Pernelle VANUXEM

